

**ARRETE DE CIRCULATION
ANNULE ET REMPLACE LE PREDEDENT ARRETE**

Le Maire de la Commune de Margency.

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-3 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 411-5 et R 411-8.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des communes, des Départements, des Régions et de l'Etat ;

Vu la loi n°95-73 du 21 Janvier 1995 modifiée et complétée par la loi n° Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité article 1.

Considérant qu'à l'occasion du Festival Tropical Couleurs Caraïbes qui aura lieu le 23 et 24 juin 2023, il y'a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité des participants et des spectateurs.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du vendredi 23 Juin 2023 7h00 au dimanche 25 juin 2023 8h00, le stationnement des véhicules sera interdit au public de la rue d'Eaubonne, à partir de la place Bernard Leclerc, jusqu'à l'entrée de l'Allée Eugène Magniez (Allée du Tennis).

ARTICLE 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la route sera barrée, le sens de la circulation se fera en sens unique de la Place Bernard Leclerc en direction d'Eaubonne, le vendredi 23 juin 2023 à partir de 7h00. Un parking sera aménagé au public en épi sur toute la Rue d'Eaubonne jusqu'à l'Allée des Belettes et pour les exposants de l'Allée des Belettes jusqu'à l'Allée Eugène Magniez des deux côtés de la voie.

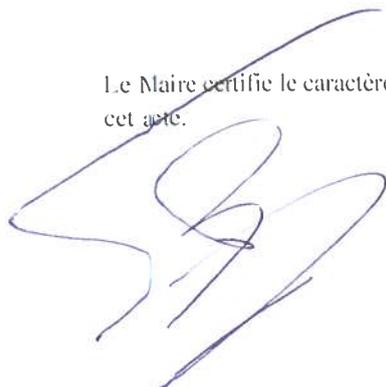
ARTICLE 3 : Un plan de déviation est mis en place afin de fluidifier la circulation et indiquer les accès aux places de stationnement.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies par l'enlèvement systématique des véhicules conformément aux lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 5 : Une ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- Madame la directrice générales des services de la Mairie de Margency
- Monsieur le Commissaire de la Police Nationale d'Enghien - Montmorency.
- Le Chef de la Police Municipale de Margency.
- Monsieur le Commandant du groupement n°2 d'interventions des Pompiers d'Eaubonne.
- Les cars roses et Véolia Transports
- Syndicat Emeraude

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.



Fait à Margency, le 14 Juin 2023

Le Maire,

Thierry BRUN



Agence Immobilière
- Art de Vie

balcon des îles d'or



X Sens de circulation bloqué

● → Déviations

1 Zone de parking avec voie de circulation sens unique

2 Zone de parking avec voie de circulation sens unique

- Terrain de Basket
- Bury Sup'

3 Zone école St Exupéry

— Parking exposants